

TIN TA MARE

Feuille de liaison du Groupe Mares

n°36

Regroupement des acteurs oeuvrant pour la protection, la gestion et la mise en valeur pédagogique des mares

Juillet 2020

Sommaire

Édito

Des mares à vous

p. 2 à 3

Info mare

p. 4 à 6

Mares d'ailleurs

p. 7

L'heure des mares

p.8



Remise du prix «Coup de cœur du jury» à la commune de Gravelines en décembre 2019, dans le cadre du Label «Mares remarquables». © Mairie de Gravelines - F. Muylaert

Édito

Le projet phare du Groupe Mares en 2019 a été le lancement du Label « Mares remarquables ». Ce nouvel outil permet de distinguer des mares d'intérêt écologique, historique, ou pédagogique, et ainsi de les mettre à l'honneur sur leur territoire. Sur les 17 dossiers reçus, 7 ont reçu le label après analyse par le comité de sélection. Le «Coup de cœur du jury» a été décerné à la mare pédagogique de Gravelines. L'inauguration du panneau témoignant du label a eu lieu le 11 décembre dernier, en présence notamment de Bertrand Ringot, Maire de la ville et de Luc Barbier, Vice-Président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Ce début d'année 2020 a été marqué par la crise sanitaire due au Covid-19 et au confinement. De nombreuses animations programmées dans le

cadre de Fréquence Grenouille n'ont pas pu être assurées. La Fête des mares, habituellement organisée début juin, a été maintenue mais avec peu d'animations inscrites. Pour autant, les partenaires du Groupe Mares restent mobilisés pour la connaissance, la préservation et la mise en valeur des mares régionales. Un groupe de travail sera prochainement mis en place pour repenser l'exposition du Groupe Mares. N'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétariat si vous souhaitez prendre part à ce projet !

Bonne lecture.

Nathalie DELATRE

Coordinatrice du Groupe Mares
Conservatoire d'espaces naturels
des Hauts-de-France



Secrétariat du
Groupe Mares

Conservatoire d'espaces
naturels des Hauts-de-France

1, Place Ginkgo
Village Oasis
80044 AMIENS CEDEX 1

03 22 89 63 96
contact@groupemares.org
www.groupemares.org



Mare forestière après travaux © CEN - N. Delatre

La plénière du Groupe Mares des Hauts-de-France accueillie en forêts domaniales de Compiègne Laigue et Ourscamp-Carlepont

Les forêts domaniales de Compiègne, Laigue et Ourscamp-Carlepont forment un vaste continuum forestier qui s'étend sur environ 20000 hectares, le long de la rivière Oise, à l'est du département du même nom. Ces forêts possèdent de nombreuses zones humides et milieux associés. Plus de 420 mares forestières ont été identifiées sur ces 3 forêts grâce notamment à une mission LIDAR effectuée en 2014.

Au fil du temps, en contexte forestier, l'accumulation de matières organiques comble naturellement les mares. Dès lors, l'Office National des Forêts, gestionnaire de ces massifs forestiers, a entrepris entre 2015 et 2017, la rédaction d'un plan de gestion afin de pouvoir mieux orienter ses travaux d'entretien et de restauration. À ce titre, 96 mares forestières ont été identifiées pour la réalisation de travaux de gestion. La phase d'inventaires a mobilisé les réseaux naturalistes de l'ONF mais aussi des partenaires techniques externes tels que le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le Conservatoire botanique national de Bailleul et l'Association des entomologistes de Picardie. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé l'élaboration de ce plan de gestion.

Afin de présenter sa politique environnementale en faveur des zones humides et plus spécifiquement sur les mares forestières, l'ONF a accueilli le Groupe Mares Hauts-de-France le 9 décembre 2019 à l'agence

territoriale de Picardie basée à Compiègne. La matinée a permis aux participants de bénéficier de projections en salle présentant la démarche des plans de gestion en cours sur les mares forestières dans les forêts publiques picardes : Saint-Gobain, Retz, Halatte, Ermenonville et Compiègne Laigue Ourscamp-Carlepont. L'après-midi, une tournée sur les massifs forestiers de Compiègne, Laigue et Ourscamp-Carlepont a permis de mieux appréhender les travaux identifiés dans chacune des fiches de gestion.

Cette journée a réuni plusieurs partenaires tels que l'ADEP, l'ADREE, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Picardie Nature et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Julien LEFÈVRE

Office national des forêts,
Unité territoriale de Compiègne Laigue



Visite de terrain lors de la plénière de décembre © CEN - N. Delatre



Des mares à vous

Une nouvelle plaquette éditée par le Groupe Mares à diffuser sans modération : « Le Groupe Mares, c'est còà ? »

Le Groupe Mares est une plateforme régionale portée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (association à but non lucratif), réunissant tous les acteurs oeuvrant au service de la protection, de la gestion et de la mise en valeur pédagogique des mares et plus largement des zones humides.

Collectivités, associations, exploitants agricoles, propriétaires privés, chacun peut agir en faveur des mares. Que vous soyez un particulier, ou un acteur du territoire, cette plaquette vous présente ce que le Groupe Mares vous propose, afin que vous puissiez prendre part à la préservation et à la valorisation des mares régionales.

Secrétariat du Groupe Mares

03 22 89 63 96 - contact@groupemares.org



Animé par :

les Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Avec le soutien de :

le Département du Nord

le Département du Pas de Calais

le Département de la Somme

le Département de l'Aisne

le Département de l'Oise

« Le Groupe Mares, c'est còà ? » – © CEN Hauts-de-France

Réédition d'une plaquette existante : « Les mares et la réglementation, pour faire simple... »

Qu'est-ce qu'une mare au regard de la loi ? Quelles sont les règles à respecter ? Comment sécuriser une mare ? Des distances d'implantation à respecter ?

Le Groupe Mares vous explique tout ce qu'il faut savoir en terme de réglementation sur les mares. Cette réédition apporte des mises à jour sur quelques informations transmises dans la précédente édition.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous la procurer !

Secrétariat du Groupe Mares

03 22 89 63 96 - contact@groupemares.org



Animé par :

les Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Avec le soutien de :

le Département du Nord

le Département du Pas de Calais

le Département de la Somme

le Département de l'Aisne

le Département de l'Oise

« Les mares et la réglementation » – © CEN Hauts-de-France



La mare, un habitat riche en biodiversité



Site avant travaux © CABBALR - L. Lamiaux



Site après travaux © CABBALR - L. Lamiaux

Depuis 2018, l'une des missions dévolues aux écogardes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois lys Romane (CABBALR) est de participer à la création de mares sur les terrains communaux.

Si autrefois les mares étaient nombreuses dans nos campagnes, elles régressent aujourd'hui chaque jour un peu plus, faute « d'utilité économique ».

Elles ne présentent qu'une faible superficie du territoire mais possèdent une importance majeure pour les écosystèmes en tant que corridor écologique ou habitat. Souvent créées par l'Homme (pour l'abreuvement du bétail, pour disposer d'un point d'eau pour les besoins humains...), elles ont subi une forte régression à l'instar

de l'ensemble des zones humides. La perte de leurs usages, leur colmatage sont les raisons majeures de leur disparition.

La mare a un intérêt patrimonial et écologique indéniable. En effet, ces petites zones humides sont considérées comme des réservoirs de biodiversité. De multiples espèces d'amphibiens, d'insectes et autres invertébrés ou encore de bactéries la colonise. Celle-ci, doit devenir, grâce à quelques aménagements, un support pédagogique de premier ordre : observation de la faune aquatique, indices biotiques, puis utilisation pour des ateliers destinés au grand public, restauration des milieux, suivi des végétaux avec faucardage et exportation des rémanents etc....

Creuser une mare, c'est créer un refuge pour notre faune et notre flore aquatique sauvage.

En 2019, la commune de Robecq s'est inscrite à l'appel à projet « une mare par commune » proposé par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

La même année s'est construite la nouvelle salle d'honneur accolée à la mairie. Juste à l'arrière de ses bâtiments un espace vert s'est tout de suite dessiné avec le potentiel d'accueillir une mare. Ainsi, une zone humide de 250m² a pu voir le jour.

Celle-ci pourra être alimentée par le fossé qui la juxtapose. La colonisation végétale se fera de manière naturelle. Si cela s'avérait nécessaire, des plantations pourraient être prévues si aucune plante ne venait à pousser.

Par la suite, des relevés faunistiques et floristiques seront réalisés afin d'observer l'évolution de la mare et son potentiel écologique. De plus, des animations «découverte de la mare» pourront être organisées avec les scolaires ainsi que le grand public le week-end.

Cet espace vert aura pour vocation l'accueil d'un jardin pédagogique où la nature aura toute sa place.

Lætitia LAMIAUX

Ecogarde à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane



Une mare créée à la Ferme des Aigrettes, un an après sa création © Les Blongios - F. Griffault

Apprenez, créez, creusez !

L'association Les Blongios mène un projet de création de 16 mares en deux ans. A la campagne ou à la ville, dans une école, un collège, un lycée, une ferme, une entreprise, une prairie, un parc, une friche, un jardin collectif ou un site naturel protégé, les mares seront creusées en chantiers nature. Pour cela deux formats sont possibles : chantiers à destination d'un groupe constitué ou formation-action pour apprendre à creuser une mare.

L'existence des mares est intimement liée à l'activité humaine. La plupart d'entre-elles a été créée et entretenue pour répondre à des besoins tels que les usages domestiques, artisanaux et bien-sûr agricoles. D'autres encore ont été créées indirectement par l'activité humaine: extraction de matériaux ou trous de bombes.

Avec le développement des réseaux d'eau potable, l'utilité des mares est devenue moins perceptible. Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle et que cette raréfaction continue.

Aux Blongios nous sommes des amoureux des zones humides et plus particulièrement des mares : près de la moitié de nos chantiers nature concernent la création, la restauration et/ou la gestion de zones humides. Alors nous avons creusé (nos méninges), curé (nos fonds de tiroirs), profilé (un beau dossier), végétalisé (nos arguments) et monté un projet pour la création de 16 mares en 2 ans (2020 et 2021).

Grâce à un financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la fondation d'entreprise UEM nous pouvons vous accompagner pour la création d'une mare et ce sous deux formes :

- Chantier à destination d'un groupe constitué ;
- Formation-action « Creuser une mare : de la théorie à la pratique » ; la formation permet aux participants d'apprendre les bases théoriques puis de se lancer collectivement dans un creusement.

Après chaque création, un dossier de préconisations pour la gestion de la mare sera remis à la structure responsable de celle-ci. Puis nous reviendrons un an après le creusement pour faire un suivi et compléter, si nécessaire, le dossier de préconisations en fonction des observations effectuées ce jour-là.

Ce projet nous permet de plus d'organiser 40 chantiers nature de bénévoles sur 2 ans pour la préservation et/ou la restauration de zones humides (mares, étangs, prairies humides, cours d'eau, etc.).

Alors que ce soit à la campagne ou à la ville, dans une école, un collège, un lycée, une entreprise, une ferme, une prairie, un parc, une friche, un jardin collectif ou bien évidemment un site naturel n'hésitez pas à contacter François (f.griffault@lesblongios.fr) au bureau des Blongios pour imaginer ensemble votre future mare.

François GRIFFAULT
Les Blongios, la nature en chantiers
03 20 53 98 85



Le Programme «MARES» du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB)



Mare de Gauville avant travaux © SMAB - C-E. Mackelberg

Le bassin versant de la Bresle a été soumis par le passé à d'importants phénomènes d'inondations (ruissellements, remontées de nappe, etc.). Parmi les actions destinées à limiter les phénomènes d'inondation par ruissellement notamment, la préservation des éléments fixes du paysage est indispensable. C'est dans ce cadre que le SMAB a mis en place un programme «MARES» pour réhabiliter et recréer des mares.

Les mares encore présentes sur le territoire jouant un rôle important dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant (ralentissement des écoulements, autoépuration naturelle des eaux, etc.), elles constituent des enjeux de préservation. Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées qui participent à renforcer et valoriser le territoire.

Conformément aux objectifs du SAGE de la Vallée de la Bresle, le syndicat a décidé de mettre en œuvre un programme de réhabilitation, de préservation et de valorisation des mares sur son territoire. Ce programme «MARES» initié en 2014, qui a déjà permis la réhabilitation et la récréation d'une vingtaine de mares communales, s'adresse maintenant également aux mares privées.

Ces actions sont historiquement soutenues financièrement par différents partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Départements...) en règle générale jusqu'à 80%.

À compter de cette année 2020 et par la volonté du conseil syndical, le syndicat mixte de la Bresle propose d'apporter 10% d'aide supplémentaire aux porteurs de projet, dans la limite des règlements en vigueur.

Sous réserve de certaines fonctionnalités et sous couvert de la maîtrise d'ouvrage des opérations par le SMAB, que vous soyez une commune ou un propriétaire privé (agriculteur ou non), le SMAB vous aide à recréer des mares, véritables freins hydrauliques lorsqu'elles sont bien positionnées mais aussi poumons écologiques indispensables à la biodiversité locale.

Réhabilitation de la mare communale de Gauville (2018 - 2019)

Après une période de 10 ans sans travaux majeurs, la mare communale de Gauville se mourait à petit feu, elle ne retenait plus l'eau et la réserve incendie qui la jouxte n'avait plus d'utilité.

La mare de Gauville au vu de son état représentait donc un enjeu majeur en terme de réhabilitation, tant sur le plan hydraulique, que sur celui de la biodiversité, mais aussi du point de vue paysager.

La réhabilitation de la mare s'est déroulée en plusieurs étapes : la préparation du chantier (défrichage), le curage, la réfection des berges, l'implantation d'hélophytes (plantes aquatiques), la pose d'une clôture et la création d'une sente piétonnière. Plus de 100 m³ de boues ont été extraits du fond de la mare et une partie des berges confortées par des enrochements. Dès la fin de la réfection des berges, et après seulement quelques épisodes pluvieux, la mare a quasiment retrouvé son volume d'eau, soit environ 1 500 m³.

Charles-Edouard MACKELBERG

Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB)

mackelberg@sma-bresle.fr



Mare de Gauville après travaux © SMAB - C-E. Mackelberg



Mares d'ailleurs



Grand Est – Film à découvrir « Secrets de mares »

Venez vous plonger au cœur des mares, en découvrant tout un univers subaquatique inexploré jusqu'à aujourd'hui, porté par des images exceptionnelles de la nature.

Le film «Secrets de mare» a été réalisé par l'association Faune et Flore Aquatiques de Lorraine (FFAL) en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares Grand Est (PRAM Grand Est).

Vous souhaitez le diffuser lors d'une manifestation sur la thématique des mares ? Il suffit de commander le DVD à la FFAL (prix : 10 € + frais de port).

**D'après le site internet du
Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine**
www.cen-lorraine.fr



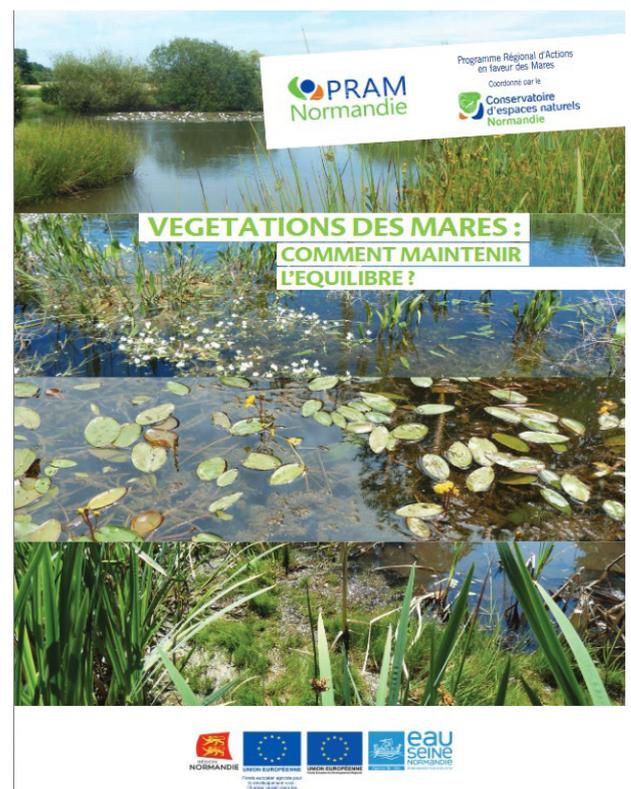
DVD « Secrets de mares » – © FFAL - www.faunefloreaquatique.fr

Normandie – Plaquette informative « Végétations des mares : comment maintenir l'équilibre ? »

Quels groupes de végétaux peut-on observer dans une mare ? Sur quels facteurs intervenir pour maintenir l'équilibre entre ces différents groupes ? Pourquoi est-il déconseillé de planter des végétaux autour ou dans la mare ? Peut-on y trouver des végétations rares, menacées ou protégées ?

Pour répondre à vos questions, l'équipe du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie a élaboré une nouvelle plaquette technique proposant des clés de lecture sur les groupes de végétaux, ainsi que des indications sur les actions à mettre en place pour le maintien de leur équilibre.

**Extrait de la lettre annuelle d'information
«Mares de Normandie» - mai 2020**
cen-normandie.fr



pramnormandie.com/doc/PlaquettePRAM_VegetationDesMares.pdf



L'heure des mares



<http://cen-hautsdefrance.org/projets-en-cen/groupe-mares>

Mettre à l'honneur votre mare grâce à l'obtention du label « Mares remarquables »

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, via le Groupe Mares qu'il anime, propose un label afin de distinguer les mares remarquables présentes dans notre belle région.

Pourquoi un label « Mares remarquables » ?

En mettant en place ce label, le Groupe Mares souhaite promouvoir les mares à grande valeur écologique, paysagère et/ou historique. Cela permet de les citer, de les montrer en exemple et ainsi de promouvoir les bonnes pratiques de gestion. Les « Mares remarquables » sont aussi de bons supports de communication auprès du grand public.

Pour qui ?

Peuvent candidater à l'obtention de ce label les propriétaires privés, les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels, sous réserve que la mare présentée au concours soit accessible au public au moins une fois par an, lors d'une visite guidée. Il est possible de déposer un dossier pour un réseau de mares (par exemple : réseau de

trous de bombe). Il faudra cependant motiver ce choix dans le dossier de candidature.

Quelles mares seront labellisées en 2020 ?

Seront labellisées les mares réunissant des critères écologiques évalués par un jury bénévole. Le Comité de sélection désigne également un prix spécial « Coup de coeur du jury » parmi les mares labellisées.

Quelles implications pour le propriétaire ou le gestionnaire ?

Le propriétaire / gestionnaire d'une mare recevant le label « Mares remarquables » s'engage à :

- signer une « Charte de bonnes pratiques de gestion » ;
- accueillir l'événement organisé pour mettre à l'honneur le prix « Coup de coeur du jury » s'il est désigné comme tel ;
- installer le panneau « Mares remarquables » fourni par le Conservatoire d'espaces naturels via le Groupe Mares ;
- accueillir le jury de sélection pour la réévaluation de la mare 5 ans après la labellisation pour le maintien ou non du label.

Comment candidater à l'obtention de ce label ?

Pour qu'un dossier soit accepté, il faut que la mare présentée :

- soit inscrite dans l'outil de recensement des mares régionales : www.carto-groupemares.org
- soit accessible au public au moins une fois par an lors d'un événement (Fréquence grenouille, Fête des mares, Fête de la Nature, Fête des jardins...), comme par exemple une visite guidée ;
- soit accessible aux membres du Comité de sélection pour l'analyse du dossier (d'octobre à décembre 2020).

Par ailleurs, il n'est possible de déposer qu'un dossier par an et par gestionnaire / propriétaire de mares.

Téléchargez le dossier de candidature ou postulez en ligne (date limite de dépôt fixée au 30/09/2020) :

<http://cen-hautsdefrance.org/projets-en-cen/groupe-mares>

Secrétariat du Groupe Mares

03 22 89 63 96 - contact@groupemares.org

 : www.groupemares.org

 : Groupe Mares



Tin ta mare Juillet 2020

Feuille de liaison du Groupe Mares

Secrétariat du Groupe : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

ISSN : 1777-6066

Directeur de la publication : Vincent Santune

Rédacteur en chef : Nathalie Delatre

Conception de la maquette : Cassandre Lelong

Mise en page : Ludivine Caron

Le Groupe Mares est soutenu par :



Le Groupe Mares est porté par :



Les positions prises dans le Tin ta mare ne reflètent que l'avis de la personne qui l'émet.